

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi dix-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :

Mardi 13
septembre 2022

Présents : Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DORIA Anne, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien

Mis en ligne :

Vendredi 23
septembre 2022

Procurations de vote et mandataires : Mme DEGUILLARD Julie ayant donné pouvoir à Mme TORTELLIER Laëtitia, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, M.VAN CAUWELAERT Damien ayant donné pouvoir à Mme MAHEO Aude

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Mme Aude MAHEO est nommée secrétaire de séance.

Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 15

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 13 septembre 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2022-98 - Urbanisme : ZA Bellevue – Désaffectation et déclassement du domaine public communal pour la cession d'un délaissé en vue de l'agrandissement d'un établissement et de la création d'une micro-crèche

Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2141-1,

VU les délibérations n°36-2022 en date du 28 mars 2022 et n°75-2022 en date du 27 juin 2022,

VU l'avis favorable de la commission urbanisme et transition écologique du 6 septembre 2022

Considérant que par délibérations du Conseil Municipal n°36-2022 en date du 28 mars 2022 et n°75-2022 en date du 27 juin 2022, il a été approuvé la cession d'un délaissé de terrain à être

cadastré pour une superficie d'environ 2 750 m² en détachement de la parcelle aujourd'hui cadastrée AO 184 pour une superficie de 10 112 m².

Considérant que dans le cadre de la procédure, la Police Municipale a constaté le 19 septembre 2022 que cet espace n'était plus utilisé.

Après en avoir délibéré, par 22 voix POUR et 7 CONTRE (C.BONNAFOUS, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ, B.LEJOLIVET et C.CAITUCOLI), les membres du Conseil municipal décident :

DE CONSTATER la désaffectation du délaissé de terrain à être cadastré pour une superficie d'environ 2 750 m² en détachement de la parcelle aujourd'hui cadastrée AO 184;

DE PRONONCER son déclassement du domaine public;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

